

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 juin de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
DREANO Christelle, pouvoirs à CLEMENT Isabelle
RAHER Marc, pouvoirs à TANGUY Patrick

Excusée : ANDASMAS Anissa

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 75-2022

Objet : Atelier B – Parc de Lannugat Nord - Vente

Rapporteur : Patrick TANGUY

L'atelier B est un bâtiment communautaire mis en service en 2007 sur le parc d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez, construit sur la parcelle cadastrée AY n°144 d'une contenance de 2 092 m² (lot n°5 du parc de Lannugat Nord).

D'une superficie totale de 618 m², il se compose d'une partie atelier/stockage de 510 m² et d'une partie bureaux/sanitaires de 108 m².

Ce bâtiment est occupé depuis le 1er avril 2016 par la Sarl Ambulances Urgence 29. Les représentants de cette société ont fait part à Douarnenez Communauté de leur souhait d'acquérir cet ensemble immobilier (parcelle et bâtiment).

La parcelle cadastrée à ce jour AY n°144 devra faire l'objet d'un découpage et nouveau bornage. En effet suite aux travaux de mise aux normes de la déchetterie communautaire de Lannugat, il convient d'amputer la parcelle en limite Nord-Est d'environ 30 m² pour l'installation du portail et des panneaux d'information.

Après consultation de France Domaines (Avis 2022-2904-44278 du 23/06/2022), entrevue et négociation avec les représentants de la Sarl Ambulance Urgence 29, il est proposé de vendre l'ensemble immobilier composé de ce bâtiment et de la parcelle sur laquelle il est construit au prix de 265 000 € net vendeur.

L'acquéreur est la SCI ARTY Immobilier.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 13 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juin 2022,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De vendre l'ensemble immobilier susmentionné au prix de 265 000 € net vendeur dont l'acte authentique sera rédigé devant notaire,
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 juin 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

